

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

3 novembre 2006, Vol. 3, n° 44

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## **1. Assureurs**

### 1.1. Modifications au registre

## **2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

### 2.1. Modifications au registre

- Annulation de permis
  - [TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INC.](#)

## **3. Coopératives de services financiers**

**TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INC.**

---

Avis d'annulation de permis  
*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01)

Avis est donné, par les présentes, que le permis de société de fiducie de « TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INC. » a été annulé en date de la signature de cet avis en conformité avec la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01).

Cette annulation est effectuée à la suite de la décision de TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INC. de ne plus exercer des activités de société de fiducie au Québec.

Le siège de la société TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INC. est situé au 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2200, Montréal (Québec) H3A 3R7.

À partir de la date de la signature de cet avis, TRUST LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INC. n'est plus autorisée à exercer des activités de société de fiducie au Québec.

Fait à Québec, le 31 octobre 2006

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet